

Brochure sur l'intimidation des victimes et des témoins

Ce qui peut arriver pendant que votre affaire est en attente.

Si vous rencontrez l'une des situations ci-dessus, il est important de le signaler au coordinateur des victimes et des témoins. Il est illégal pour l'accusé de vous intimider pendant que son affaire est en attente.

L'ACCUSÉ PEUT TENTER DE "RÉÉCRIRE L'HISTOIRE" OU ESSAYER DE VOUS EMBROUILLER SUR CE QUI S'EST PASSÉ PENDANT L'INCIDENT.

- "Je n'ai jamais dit ces choses-là. Je ne te menacerais jamais ni ne te ferais de mal."
- "C'est ma propriété. Je peux en faire ce que je veux."
- "Tout cela est un malentendu." Ou "Tu n'es pas vraiment blessé."

ILS PEUVENT MINIMISER CE QUI S'EST PASSÉ :

- "Nous étions juste en train de nous disputer! Je ne devrais pas aller en prison pour ça."
- "La police a exagéré. Je t'ai à peine touché."

L'ACCUSÉ PEUT TROUVER DES EXCUSES POUR CE QUI S'EST PASSÉ, S'EXCUSER, VOUS ENVOYER DES CADEAUX ET PROMETTRE DE CHANGER.

- "Tu sais combien je suis stressé."
- "J'étais ivre. Je promets de me désintoxiquer."
- "C'était un accident. Tu sais que je ne te ferais jamais de mal intentionnellement."
- "Je suis désolé - j'ai juste craqué. Tu sais combien je t'aime vraiment."
- "Cela ne se reproduira plus, je le promets."

Peu importe ce que dit l'agresseur...

- L'abus n'est pas de votre faute.
- Vous ne méritez pas d'être abusé.
- Les conséquences que l'accusé reçoit ne sont pas de votre faute.
- Vous ne pouvez pas retirer les accusations. C'est l'État qui porte les accusations.
- Les victimes ayant des préoccupations en matière d'immigration peuvent être protégées contre l'expulsion.

L'ACCUSÉ PEUT VOUS BLÂMER POUR L'ARRESTATION, TENTER DE VOUS FAIRE SENTIR COUPABLE ET PRÉTENDRE ÊTRE LA VICTIME.

- "Cela ne serait jamais arrivé si vous aviez (n'aviez pas) ..."
- "Tu as commencé! Tu me rabâches toujours."
- "Tu n'aurais jamais dû appeler la police. Maintenant regarde le gâchis dans lequel nous sommes!"
- "Pourquoi fais-tu ça? Tu déchires notre famille."
- "Cela pourrait me coûter mon emploi."
- "Qu'est-ce que tu leur as dit? Comment suis-je censé me défendre?"

*** Au lieu de la prison, de nombreux accusés se voient proposer une probation et des programmes qui peuvent inclure des conseils, un traitement de la drogue ou de l'alcool, des programmes de santé mentale et un traitement pour les agresseurs.**

L'ACCUSÉ PEUT ESSAYER DE VOUS DISSUADER DE COMPARAÎTRE AU TRIBUNAL.

- "Si tu ne viens pas au tribunal, tout cela disparaîtra."
- "Tu peux leur faire retirer les accusations."

L'ACCUSÉ PEUT VOUS MENACER.

- "Si tu te présentes au tribunal, tu le paieras."
- "Tu dois retirer l'ordonnance de protection! Sinon, je serai sans abri."
- "Si tu ne retires pas les accusations ... Je te ferai expulser. Je te signalerai aux services de protection de l'enfance. Je retirerai ton dossier d'immigration que j'ai déposé."
- "Si tu te présentes au tribunal, je me battrais pour la garde des enfants."
- "Si tu témoignes contre moi, je devrai te donner une leçon."

**Cette brochure a été développée en collaboration avec des procureurs de tout le pays.*

Projet de Plaidoyer pour les Femmes Immigrantes Nationales (NIWAP, prononcé "new-app")

Université Américaine, Faculté de Droit de Washington

4300 Nebraska Avenue NW N100B · Washington, D.C. 20016

(t) 202.274.4457 · niwap@wcl.american.edu · wcl.american.edu/niwap · <https://niwaplibrary.wcl.american.edu/>